

Communiqué de Presse

Lancement de la démarche de Service Express Régional Métropolitain (SERM) de la grande aire urbaine de Chambéry, Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard



L'ensemble des partenaires déjà impliqué dans les projets de mobilités du territoire savoyard franchit un nouveau cap avec le lancement du Service Express Régional Métropolitain (SERM).

Aujourd'hui s'inscrire dans cette démarche c'est faire le choix d'accélérer les projets engagés pour offrir des services plus fréquents, encore mieux coordonnés et surtout, de simplifier le parcours des usagers. L'interconnexion des transports collectifs devra notamment être accompagnée d'une tarification multi-réseaux adaptée et d'une information voyageur lisible.

Le SERM s'appuiera sur une offre périurbaine de train renforcée (avec des trains tous les ¼ d'heure aux heures de pointe, plus tôt le matin et plus tard le soir et des trains supplémentaires le reste de la journée), mieux connectée aux différents réseaux de cars, bus ou encore au vélo, à la marche, au covoiturage.

L'ambition est d'améliorer en priorité les mobilités du quotidien pour un développement équilibré du territoire et respectueux de l'environnement. C'est pourquoi cette démarche partenariale est fondamentale et structurante, elle sera la clé de notre succès.

Le service express régional métropolitain de la grande aire urbaine de Chambéry, Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard : articuler développement, mobilité et transition écologique.

En réunissant de nombreux partenaires dont l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, Grand Chambéry, Grand Lac, Cœur de Savoie et l'Avant-Pays Savoyard, le SERM donne une nouvelle dimension aux projets de développement de services, dont les dessertes ferroviaires périurbaines.

L'ambition du projet de SERM est d'améliorer la cohérence et la performance de l'offre multimodale ainsi que des services associés (tarification, billettique, information, ...). Il vise à élargir l'offre de service pour mieux répondre aux besoins de mobilité quotidienne des habitants des secteurs urbains, périurbains et ruraux de la Métropole Savoie (regroupant les territoires d'Aix les Bains, Chambéry et Montmélian) et de l'Avant Pays Savoyard. Elle repose sur une dynamique partenariale. Il s'agit également d'organiser l'ensemble de l'offre autour de pôles multimodaux et de favoriser une mobilité durable, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le projet du Service Express Régional Métropolitain (SERM) s'inscrit pleinement dans la poursuite des réflexions et des initiatives déjà engagées depuis plusieurs années.

D'une part, la démarche de réflexion engagée sur les dessertes ferroviaires a pour objectif de développer une offre de service ferroviaire à la cadence de 15 minutes sur l'axe Aix-les-Bains – Chambéry – Montmélian. Ce renforcement de l'offre vise à améliorer à la fois la robustesse et la régularité du service, éléments essentiels pour garantir le succès de ce projet ambitieux. Dans ce cadre, des études d'aménagement sont en cours pour la création de quatre nouvelles haltes ferroviaires à Voglans, Chignin, Sainte-Hélène-du-Lac et Cognin. Ces nouvelles haltes viendront renforcer le maillage du réseau.

D'autre part, le déploiement de pôles d'échanges multimodaux (PEM) structurés à l'échelle de la Métropole Savoie, est en cours d'étude et sera approfondi pour améliorer et compléter l'architecture du service express métropolitain. Cela concerne tant les gares ferroviaires périurbaines que des pôles exclusivement dédiés au transport routier. Ces pôles seront conçus pour intégrer des parkings relais, des solutions d'intermodalité pour les déplacements à vélo, ainsi que des interconnexions avec le réseau de transports en commun local. L'objectif est de faciliter l'accès à ces pôles et d'améliorer la desserte des principaux centres d'emploi de l'aire urbaine comme Technolac et Alpespace.

Les travaux menés dans le cadre de cette démarche comprennent à la fois le périmètre du SYMOS, l'Avant Pays Savoyard et les liaisons en direction des vallées alpines. En plus d'une intermodalité renforcée, ce seront des connexions à la fois ferroviaires et routières améliorées aux territoires avec lequel le bassin chambérien interagit.

Cette démarche de mise en œuvre d'un service express adapté aux enjeux du territoire reflète l'engagement et la maturité des acteurs locaux dans la construction d'une vision globale. Structurée en trois phases (2029-2032, 2033-2038 et au-delà de 2038), cette ambition s'aligne avec le calendrier d'ouverture du tunnel de base Lyon-Turin et de la nouvelle ligne des accès français du tunnel Lyon-Turin.

Le coût de cette phase de préfiguration du SERM est estimé à **1 498 000 € HT**. Elle identifiera les sauts d'offre et de services, le programme d'investissement correspondant, le plan de financement et la gouvernance pour sa réalisation. Elle est financée par les partenaires suivants :

- **État 50 % : 749 000 €**
- **Région Auvergne-Rhône-Alpes 25 % : 374 500 €**
- **Département de la Savoie 12.5 % : 187 250 €**
- **Grand Chambéry 6.2 % : 92 876 €**
- **Grand Lac 3.5 % : 52 430 €**
- **Cœur de Savoie 1.7 % : 25 466 €**
- **Avant-Pays savoyard 1.1 % : 16 478 €**

Le premier comité de pilotage associant les partenaires afin de lancer la démarche de préfiguration, se réunit le 10 mars 2025.

Accélérer les projets de mobilités du quotidien en Auvergne-Rhône-Alpes

Les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)

Le 27 décembre 2023, la loi sur les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) a été promulguée, pour accélérer le développement coordonné des transports collectifs dans les grandes aires urbaines.

Ces services visent ainsi la complémentarité des modes de transports, pour offrir aux usagers des services performants et bien maillés. Ils s'appuient sur le renforcement des dessertes ferroviaires périurbaines, colonnes vertébrales des projets, les gares du réseau, mais également, sur les transports collectifs routiers à haut niveau de service, le covoiturage, les voies vélo et l'ensemble des services offerts aux usagers.

Le territoire régional rassemble à lui seul six aires métropolitaines (Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Saint-Étienne et le Franco-suisse) pouvant répondre aux conditions de mise en œuvre de Services Express Régionaux Métropolitains (soit 6 des 26 projets labellisés au niveau national).

Les services de l'État impulsent et accompagnent les projets de SERM. Sur le volet financier, l'État finance 147 millions d'euros pour la phase d'émergence des SERM via le volet mobilités 2023-2027 du Contrat de Projet État Région. Sur le volet technique, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) contribue aux échanges. En lien avec le Ministère des Transports, elle apporte les précisions méthodologiques et facilite l'avancée du futur dossier de demande de statut SERM.

Pour la Région, il n'y a pas de territoire prioritaire, l'enjeu est un développement équilibré d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle considère ces six projets avec la même attention et la même priorité. Ils font, à ce titre, partie intégrante de sa stratégie régionale « *Mobilités positives du quotidien, Cap sur 2035* » adoptée en décembre 2023 et qui s'appuie notamment sur un choc d'offres des dessertes de cars et de trains. Ce même objectif conduit la Région à veiller à l'articulation entre ces projets de SERM et les autres dessertes régionales notamment entre les aires urbaines de la région.



Source : ministère de l'aménagement du territoire de la décentralisation

Ces projets sont également essentiels pour améliorer la qualité des transports du quotidien, réduire la pollution de l'air, décarboner les mobilités, promouvoir un développement territorial équilibré et répondre aux défis du changement climatique. Ils s'inscrivent pleinement dans les objectifs d'aménagement du territoire porté par l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes et déclinés dans les documents locaux de planification.

De même une nouvelle gouvernance sera instaurée afin de coordonner efficacement les maîtrises d'ouvrage, garantir les interfaces entre les réseaux et les services en cohérence avec les projets d'aménagement.

L'un des enjeux majeurs des démarches SERM est de réussir la co-construction du déploiement de l'offre de mobilité, en intégrant les besoins de financements des infrastructures, des équipements, du matériel roulant et de l'exploitation des services.

Grâce à la démarche engagée par la Région et les acteurs de chaque territoire, ces six projets de SERM ont obtenu à l'été 2024 la labellisation par l'État, une étape cruciale avant le lancement des études de préfiguration.

À cette occasion, le ministre des Transports a autorisé le recours à la Société des grands projets (SGP) pour mener les études de préfiguration conjointement avec SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, en partenariat avec les acteurs locaux de chacun des projets.

Cette nouvelle étape, conduira au dépôt d'un dossier d'obtention du statut de SERM auprès du ministère des transports pour chacun des six projets.

« Les démarches de service express régionaux métropolitains constituent des opportunités de mise en cohérence et d'accélération des projets de mobilités du quotidien. L'État soutient par ce biais le déploiement d'une offre multimodale de transports collectifs en cohérence avec le développement urbain et le désenclavement des territoires périurbains et ruraux. L'État accompagne financièrement et techniquement les phases d'élaboration des 6 services express régionaux métropolitains labellisés en région. D'ores et déjà, l'État cofinance les études relatives à l'étoile ferroviaire de Chambéry qui constituent la colonne vertébrale du service express régional métropolitain. » **Fabienne BUCCIO, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète du Rhône.**

« La Région se félicite de la dynamique partenariale instaurée pour ce projet qui témoigne de la volonté collective de le concrétiser. Favoriser la complémentarité entre les modes, simplifier le parcours usagers et desservir l'ensemble des territoires sont au cœur de nos préoccupations. Ces principes fondamentaux qui structurent également notre politique régionale en matière de mobilités adoptée en décembre 2023 « Mobilités positives du quotidien. Cap 2035 » sont les clés de la réussite de ce projet. Les enjeux de financement sont colossaux et ils feront partie des débats de la conférence nationale sur le financement des mobilités. Lors de ce rendez-vous majeur, la Région prendra toute sa part pour porter les besoins et les attentes des territoires ». **Frédéric AGUILERA Vice-président chargé des transports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

« Nous devons garder à l'esprit les deux objectifs principaux du SERM : décarboner nos mobilités tout en assurant un aménagement et un développement équilibrés des territoires. Grâce à de nouvelles dessertes plus fines et mieux cadencées, nous devons parvenir à avoir un train toutes les 15 minutes sur l'axe Entrelacs - Aix-les-Bains - Montmélian. Nous le disons clairement : la réussite de cet objectif est la condition sine qua non pour désengorger et décarboner. Il nous faudra également continuer à être exigeants sur la qualité de service ainsi que sur le maillage intermodal du réseau car nous sommes fortement attendus. Tous les modes de transport devront ainsi être pris en considération et tous les territoires, urbains comme ruraux, devront bénéficier de ces investissements. L'ensemble des Savoyards peut compter sur le Département qui s'est fortement engagé sur ce dossier dès ses prémices. Nous continuerons à le faire car il nous faut assurer, à tout prix, la pérennité et la durabilité de notre beau département ». **Florian MAITRE, Conseiller départemental délégué aux mobilités du quotidien, Vice-président en charge des déplacements, de l'intermodalité et du projet de territoire, Grand Lac.**

« Après la labellisation du projet par l'Etat qui a confirmé la pertinence d'un projet de SERM dans une aire urbaine de taille intermédiaire comme la nôtre avec un fort potentiel de report modal de la voiture individuelle vers d'autres modes, le lancement de la phase de préfiguration ouvre une nouvelle étape déterminante pour les mobilités dans notre territoire. Nos collectivités sont organisées : est déjà engagé une réflexion sur l'offre de mobilité à l'échelle du Syndicat mixte des mobilités de l'ouest savoyard qui s'inscrit dans le cadre du SERM et qui complètera l'offre ferroviaire développée par l'Etat et la Région. Notre projet de SERM s'inscrit dans le contexte particulier des Jeux Olympiques d'hiver de 2030 et de la mise en service de la liaison Lyon-Turin qui sont l'occasion d'un choc d'offre de mobilité attendu par les habitants. Nos ambitions devront trouver à se concrétiser dans un plan de financement qui soit à la hauteur des enjeux et qui mobilise l'ensemble des partenaires autour de notre engagement commun pour les mobilités. » **Thierry REPENTIN, Président de Grand Chambéry, président du Syndicat mixte des mobilités de l'ouest savoyard**

« Grand Chambéry se réjouit du lancement de la phase de préfiguration du SERM qui marque le début d'une coopération renforcée avec Grand Lac, Cœur de Savoie, l'Avant Pays Savoyard, le Département, la Région et l'Etat au profit des mobilités du quotidien. Les déplacements quotidiens des habitants dépassent largement les frontières administratives. Cette nouvelle phase du projet de SERM doit nous permettre d'établir une vision stratégique pour le développement et la complémentarité des mobilités à la bonne échelle dans l'objectif de proposer services plus efficaces, plus nombreux, plus accessibles et plus respectueux de l'environnement pour tous les habitants »

Alain CARACO, vice-président de Grand Chambéry chargé des coopérations métropolitaines de mobilité et du développement du numérique

« Les collectivités du territoire de l'Avant-Pays Savoyard se réjouissent du travail partenarial qui a abouti à cet ambitieux projet de Service express régional métropolitain de Chambéry – Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard. Il facilitera des mobilités du quotidien plus durables et multimodales, tout en simplifiant le parcours de nos habitants. Nous saluons l'effort sans précédent de l'État, avec la Région, pour doter nos territoires de moyens à la hauteur des enjeux de mobilité du quotidien actuels et visant le déploiement de solutions concertées et structurantes. Nous sommes convaincus que le SERM répondra au défi quotidien des habitants de relier les territoires ruraux avec les agglomérations et les pôles générateurs d'emploi, et l'Avant-Pays Savoyard sera au rendez-vous pour porter cette vision d'avenir et pour accélérer la mise en œuvre de services et d'aménagements localement. » **Marie-Lise MARCHAIS, Vice-présidente Transition énergétique et Mobilités du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard.**

« SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions se réjouissent de la belle dynamique des SERM en Région Auvergne-Rhône Alpes, et notamment en Savoie. Nous investissons régulièrement sur le réseau en réalisant des travaux de modernisation et de régénération pour asseoir notre performance et garantir notre robustesse sur le long terme. Par ailleurs, des études majeures sont en cours sur l'étoile ferroviaire de Chambéry avec les partenaires. Ces éléments constituent des briques stratégiques pour optimiser l'usage du réseau et surtout renforcer l'intermodalité, en particulier autour des 19 gares du secteur. En lien avec l'Etat et les collectivités engagées, nos équipes sont mobilisées pour garantir dans les SERM une grande qualité de service, et des connexions plus nombreuses et plus fluides avec tous les modes de transport » **Thomas ALLARY, Directeur de programme SERM national pour SNCF Réseau et SNCF Gares&Connexions**

« La SGP se réjouit de la confiance accordée par les élus du territoire savoyard, avec lesquels elle construit, depuis plusieurs mois, les premières étapes de ce projet de SERM, essentiel pour les habitants. L'ouverture de la phase de préfiguration traduit notre engagement collectif, qui rendra possible une action publique renouvelée et efficace pour le déploiement de solutions concrètes pour améliorer les services de transport rendus aux usagers. Ce travail se déroulera autour de trois axes majeurs : l'articulation entre les solutions de transport, le développement progressif d'une offre de service adaptée à chaque usager et la simplification des parcours voyageurs » **Jean-François MONTEILS, président du directoire de la Société des grands projets**